

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 02/04/2026 - 8886 - 2012 B 02672 - 752 627 794 - A Portuguesa

A PORTUGUESA

n° de
dépôt



n° de
gestion

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

02 AVR. 2026

AU CAPITAL DE 40.000,00 €

n° de
facture

Quin.

n° de
chrono

SIEGE SOCIAL :
84 AV MAURICE BERTEAUX
78500 SARTROUVILLE

RCS 752 527 794 VERSAILLES

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 MAI 2025

Par assemblée générale ordinaire annuelle, en date du 06 octobre 2025, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mai 2025, la collectivité des associés a décidé, dans la troisième résolution, d'affecter le résultat de : 1 185.76 €

€ de la manière suivante :

Report à nouveau antérieur	= 137 310.50 €
Résultat de l'exercice	= 1 185.76 €
Report à nouveau après affectation	= 138 496.26 €

Conformément à la proposition d'affectation figurant dans le rapport de gestion, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

LA GERANTE

Miriam Martins
Co-Gerante

A PORTUGUESA

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL DE 40.000,00 €

SIEGE SOCIAL :
84 AV MAURICE BERTEAUX
78500 SARTROUVILLE

RCS 752 627 794 VERSAILLES

RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS VISEES

AL'ARTICLE 223-19 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2025

Chers associés,

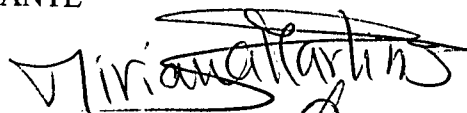
Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport prévu par les articles 223-19 du nouveau Code de Commerce, cité ci-dessus, relatifs aux conventions dans lesquelles un gérant ou un associé de la société est intéressé.

Il s'agit :

- ✓ De Madame PANDEIRADA MARTIS MIRIANA Co-Gérante de la société. A ce titre elle a perçu la rémunération de 21 720 €, dans l'exercice clos le 31 MAI 2025, en qualité de Co-Gérante.
- ✓ De Monsieur PANDEIRADA GABRIEL Co-Gérant de la société. A ce titre il a perçu la rémunération de 24 000.00 €, dans l'exercice clos le 31 MAI 2025, en qualité de Co-Gérant.

Chacune des conventions est soumise à votre approbation étant précisé que les associés intéressés ne pourront prendre part au vote relatif à la convention correspondante.

LA GERANTE




$$x^2 + y^2 = 1$$

$$\lim_{x \rightarrow 0} \frac{\sin x}{x} = 1$$

$$a^2 + b^2 = c^2$$

$$\frac{1}{x^2} = x^{-2}$$

$$\{x \in \mathbb{R} \mid x^2 = 0\}$$

$$\frac{1}{x^2} = x^{-2}$$

$$1$$

$$\frac{1}{x^2} = x^{-2}$$

$$1$$

$$\frac{1}{x^2} = x^{-2}$$

$$\frac{1}{x^2} = x^{-2}$$

$$\frac{1}{x^2} = x^{-2}$$

$$x^2 + y^2 = 1$$



A PORTUGUESA

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL DE 40.000,00 €

**SIEGE SOCIAL :
84 AV MAURICE BERTEAUX
78500 SARTROUVILLE**

RCS 752 627 794 VERSAILLES

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 09 OCTOBRE 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le 06 octobre à 09 heures, les associés de la Société à Responsabilité Limitée, A PORTUGUESA, au capital de 40.000,00 €, divisé en 100 actions de 400 €, se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents

Madame Miriana PANDEIRADA MARTINS, propriétaire de 26 parts sociales ;

Monsieur Gabriel PANDEIRADA MARTINS, propriétaire de 26 parts sociales ;

Madame Cristiana SIMOES PANDEIRADA, propriétaire de 48 parts sociales ;

Total des parts des associées présentes ou représentées : 100 parts composant le capital social.

L'assemblée est présidée par Madame PANDEIRADA MARTIS MIRIANA, Co-Gérante.

La présidente constate que les associés présents ou représentés possèdent 100 parts sociales, soit la totalité des parts composant le capital social, qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

La Gérante dépose sur le bureau et met à la disposition de ses membres :

- L'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31 mai 2025 ;
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) ;
- Le rapport de gestion de la gérance ;
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions de l'article L. 223-19 du Code de Commerce ;

MM
C.G.¹
C.S.P.

La présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la gérance ;
- Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 31 mai 2025 et des rapports qui les concernent ; quitus à la gérance ;
- Affectation et répartition du résultat de l'exercice ;
- Approbation, s'il y a lieu, des conventions visées par les articles L. 223-19 du Code de Commerce ;
- Pouvoirs ;
- Questions diverses.

Puis lecture est donnée du rapport de la gérance.

Puis, la présidente ouvre la discussion.

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée donne acte, à la gérance, de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et notamment, de la mise à disposition des associés, pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution mise, aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gérance, approuve dans toutes leurs parties ledit rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 mai 2025, tels qu'ils ont été présentés, et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat de 1 185.76 €

Elle constate qu'aucune dépense ou charge non déductible fiscalement, visée à l'article 39-4 du Code général des impôts, n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 mai 2025.

L'assemblée générale donne en conséquence à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

117
G. S. P. 2

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le résultat l'exercice clos le 31 mai 2025, soit 1 185.76 € au report à nouveau bénéficiaire.

L'assemblée générale prend acte de ce que le report à nouveau s'établi, après affectation, à 138 496.26 €.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions de l'article L. 223-19 du Code de Commerce, approuve ledit rapport et les conventions qui s'y trouvent visées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, étant observé que Madame PANDEIRADA MARTINS MIRIANA n'a pas pris part au vote.

CINQUIEME RESOLUTION

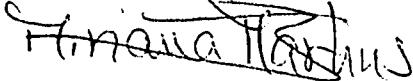
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

Le présent procès-verbal, a été établi et signé par la Co-Gérante et les associés présents.

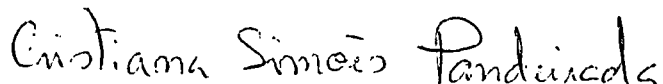
Madame Miriana PANDEIRADA MARTINS



Monsieur Gabriel PANDEIRADA MARTINS



Madame Cristiana SIMOES PANDEIRADA



A PORTUGUESA

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL DE 40.000,00 €

SIEGE SOCIAL :
84 AV MAURICE BERTEAUX
78500 SARTROUVILLE

RCS 752 627 794 VERSAILLES

RAPPORT ANNUEL DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 06 OCTOBRE 2025

Madame, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 MAI 2025 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice, ainsi que l'affectation du résultat.

Activité de la société

- ✓ Situation et évolution de la Société en cours d'exercice :

Le chiffre d'affaires est en augmentation

- ✓ Evolution prévisible et perspective d'avenir :

Notre objectif pour l'exercice ouvert le 1^{er} JUIN 2025 est d'augmenter le chiffre d'affaires.

- ✓ Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Depuis le 31 MAI 2025, date de la clôture de l'exercice, aucun évènement susceptible de figurer dans ce rapport n'est intervenu.

Activités de la société en matière de recherche et de développement

La société n'exerce aucune activité en matière de recherche et de développement.

Présentation des comptes et d'affectation du résultat

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation actuellement en vigueur et selon les mêmes formes et en suivant les mêmes méthodes que des exercices précédents.

Les résultats les plus significatifs de l'exercice sont les suivants :

64

411

115

1. *Chlorophyll a* (Chl *a*)

1 1 1 1 1

1 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100 101 102 103 104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122 123 124 125 126 127 128 129 130 131 132 133 134 135 136 137 138 139 140 141 142 143 144 145 146 147 148 149 150 151 152 153 154 155 156 157 158 159 160 161 162 163 164 165 166 167 168 169 170 171 172 173 174 175 176 177 178 179 180 181 182 183 184 185 186 187 188 189 190 191 192 193 194 195 196 197 198 199 200 201 202 203 204 205 206 207 208 209 210 211 212 213 214 215 216 217 218 219 220 221 222 223 224 225 226 227 228 229 230 231 232 233 234 235 236 237 238 239 240 241 242 243 244 245 246 247 248 249 250 251 252 253 254 255 256 257 258 259 260 261 262 263 264 265 266 267 268 269 270 271 272 273 274 275 276 277 278 279 280 281 282 283 284 285 286 287 288 289 290 291 292 293 294 295 296 297 298 299 300 301 302 303 304 305 306 307 308 309 310 311 312 313 314 315 316 317 318 319 320 321 322 323 324 325 326 327 328 329 330 331 332 333 334 335 336 337 338 339 340 341 342 343 344 345 346 347 348 349 350 351 352 353 354 355 356 357 358 359 360 361 362 363 364 365 366 367 368 369 370 371 372 373 374 375 376 377 378 379 380 381 382 383 384 385 386 387 388 389 390 391 392 393 394 395 396 397 398 399 400 401 402 403 404 405 406 407 408 409 410 411 412 413 414 415 416 417 418 419 420 421 422 423 424 425 426 427 428 429 430 431 432 433 434 435 436 437 438 439 440 441 442 443 444 445 446 447 448 449 450 451 452 453 454 455 456 457 458 459 460 461 462 463 464 465 466 467 468 469 470 471 472 473 474 475 476 477 478 479 480 481 482 483 484 485 486 487 488 489 490 491 492 493 494 495 496 497 498 499 500 501 502 503 504 505 506 507 508 509 510 511 512 513 514 515 516 517 518 519 520 521 522 523 524 525 526 527 528 529 530 531 532 533 534 535 536 537 538 539 540 541 542 543 544 545 546 547 548 549 550 551 552 553 554 555 556 557 558 559 560 561 562 563 564 565 566 567 568 569 570 571 572 573 574 575 576 577 578 579 580 581 582 583 584 585 586 587 588 589 590 591 592 593 594 595 596 597 598 599 600 601 602 603 604 605 606 607 608 609 610 611 612 613 614 615 616 617 618 619 620 621 622 623 624 625 626 627 628 629 630 631 632 633 634 635 636 637 638 639 640 641 642 643 644 645 646 647 648 649 650 651 652 653 654 655 656 657 658 659 660 661 662 663 664 665 666 667 668 669 670 671 672 673 674 675 676 677 678 679 680 681 682 683 684 685 686 687 688 689 690 691 692 693 694 695 696 697 698 699 700 701 702 703 704 705 706 707 708 709 710 711 712 713 714 715 716 717 718 719 720 721 722 723 724 725 726 727 728 729 730 731 732 733 734 735 736 737 738 739 740 741 742 743 744 745 746 747 748 749 750 751 752 753 754 755 756 757 758 759 760 761 762 763 764 765 766 767 768 769 770 771 772 773 774 775 776 777 778 779 780 781 782 783 784 785 786 787 788 789 790 791 792 793 794 795 796 797 798 799 800 801 802 803 804 805 806 807 808 809 810 811 812 813 814 815 816 817 818 819 820 821 822 823 824 825 826 827 828 829 830 831 832 833 834 835 836 837 838 839 840 841 842 843 844 845 846 847 848 849 850 851 852 853 854 855 856 857 858 859 860 861 862 863 864 865 866 867 868 869 870 871 872 873 874 875 876 877 878 879 880 881 882 883 884 885 886 887 888 889 890 891 892 893 894 895 896 897 898 899 900 901 902 903 904 905 906 907 908 909 910 911 912 913 914 915 916 917 918 919 920 921 922 923 924 925 926 927 928 929 930 931 932 933 934 935 936 937 938 939 940 941 942 943 944 945 946 947 948 949 950 951 952 953 954 955 956 957 958 959 960 961 962 963 964 965 966 967 968 969 970 971 972 973 974 975 976 977 978 979 980 981 982 983 984 985 986 987 988 989 990 991 992 993 994 995 996 997 998 999 1000 1001 1002 1003 1004 1005 1006 1007 1008 1009 1010 1011 1012 1013 1014 1015 1016 1017 1018 1019 1020 1021 1022 1023 1024 1025 1026 1027 1028 1029 1030 1031 1032 1033 1034 1035 1036 1037 1038 1039 1040 104

1. 4

[illegible][illegible]

1. $\frac{1}{2}$ 2. $\frac{1}{3}$ 3. $\frac{1}{4}$ 4. $\frac{1}{5}$ 5. $\frac{1}{6}$ 6. $\frac{1}{7}$ 7. $\frac{1}{8}$ 8. $\frac{1}{9}$ 9. $\frac{1}{10}$ 10. $\frac{1}{11}$ 11. $\frac{1}{12}$ 12. $\frac{1}{13}$ 13. $\frac{1}{14}$ 14. $\frac{1}{15}$ 15. $\frac{1}{16}$ 16. $\frac{1}{17}$ 17. $\frac{1}{18}$ 18. $\frac{1}{19}$ 19. $\frac{1}{20}$ 20. $\frac{1}{21}$ 21. $\frac{1}{22}$ 22. $\frac{1}{23}$ 23. $\frac{1}{24}$ 24. $\frac{1}{25}$ 25. $\frac{1}{26}$ 26. $\frac{1}{27}$ 27. $\frac{1}{28}$ 28. $\frac{1}{29}$ 29. $\frac{1}{30}$ 30. $\frac{1}{31}$ 31. $\frac{1}{32}$ 32. $\frac{1}{33}$ 33. $\frac{1}{34}$ 34. $\frac{1}{35}$ 35. $\frac{1}{36}$ 36. $\frac{1}{37}$ 37. $\frac{1}{38}$ 38. $\frac{1}{39}$ 39. $\frac{1}{40}$ 40. $\frac{1}{41}$ 41. $\frac{1}{42}$ 42. $\frac{1}{43}$ 43. $\frac{1}{44}$ 44. $\frac{1}{45}$ 45. $\frac{1}{46}$ 46. $\frac{1}{47}$ 47. $\frac{1}{48}$ 48. $\frac{1}{49}$ 49. $\frac{1}{50}$ 50. $\frac{1}{51}$ 51. $\frac{1}{52}$ 52. $\frac{1}{53}$ 53. $\frac{1}{54}$ 54. $\frac{1}{55}$ 55. $\frac{1}{56}$ 56. $\frac{1}{57}$ 57. $\frac{1}{58}$ 58. $\frac{1}{59}$ 59. $\frac{1}{60}$ 60. $\frac{1}{61}$ 61. $\frac{1}{62}$ 62. $\frac{1}{63}$ 63. $\frac{1}{64}$ 64. $\frac{1}{65}$ 65. $\frac{1}{66}$ 66. $\frac{1}{67}$ 67. $\frac{1}{68}$ 68. $\frac{1}{69}$ 69. $\frac{1}{70}$ 70. $\frac{1}{71}$ 71. $\frac{1}{72}$ 72. $\frac{1}{73}$ 73. $\frac{1}{74}$ 74. $\frac{1}{75}$ 75. $\frac{1}{76}$ 76. $\frac{1}{77}$ 77. $\frac{1}{78}$ 78. $\frac{1}{79}$ 79. $\frac{1}{80}$ 80. $\frac{1}{81}$ 81. $\frac{1}{82}$ 82. $\frac{1}{83}$ 83. $\frac{1}{84}$ 84. $\frac{1}{85}$ 85. $\frac{1}{86}$ 86. $\frac{1}{87}$ 87. $\frac{1}{88}$ 88. $\frac{1}{89}$ 89. $\frac{1}{90}$ 90. $\frac{1}{91}$ 91. $\frac{1}{92}$ 92. $\frac{1}{93}$ 93. $\frac{1}{94}$ 94. $\frac{1}{95}$ 95. $\frac{1}{96}$ 96. $\frac{1}{97}$ 97. $\frac{1}{98}$ 98. $\frac{1}{99}$ 99. $\frac{1}{100}$ 100. $\frac{1}{101}$ 101. $\frac{1}{102}$ 102. $\frac{1}{103}$ 103. $\frac{1}{104}$ 104. $\frac{1}{105}$ 105. $\frac{1}{106}$ 106. $\frac{1}{107}$ 107. $\frac{1}{108}$ 108. $\frac{1}{109}$ 109. $\frac{1}{110}$ 110. $\frac{1}{111}$ 111. $\frac{1}{112}$ 112. $\frac{1}{113}$ 113. $\frac{1}{114}$ 114. $\frac{1}{115}$ 115. $\frac{1}{116}$ 116. $\frac{1}{117}$ 117. $\frac{1}{118}$ 118. $\frac{1}{119}$ 119. $\frac{1}{120}$ 120. $\frac{1}{121}$ 121. $\frac{1}{122}$ 122. $\frac{1}{123}$ 123. $\frac{1}{124}$ 124. $\frac{1}{125}$ 125. $\frac{1}{126}$ 126. $\frac{1}{127}$ 127. $\frac{1}{128}$ 128. $\frac{1}{129}$ 129. $\frac{1}{130}$ 130. $\frac{1}{131}$ 131. $\frac{1}{132}$ 132. $\frac{1}{133}$ 133. $\frac{1}{134}$ 134. $\frac{1}{135}$ 135. $\frac{1}{136}$ 136. $\frac{1}{137}$ 137. $\frac{1}{138}$ 138. $\frac{1}{139}$ 139. $\frac{1}{140}$ 140. $\frac{1}{141}$ 141. $\frac{1}{142}$ 142. $\frac{1}{143}$ 143. $\frac{1}{144}$ 144. $\frac{1}{145}$ 145. $\frac{1}{146}$ 146. $\frac{1}{147}$ 147. $\frac{1}{148}$ 148. $\frac{1}{149}$ 149. $\frac{1}{150}$ 150. $\frac{1}{151}$ 151. $\frac{1}{152}$ 152. $\frac{1}{153}$ 153. $\frac{1}{154}$ 154. $\frac{1}{155}$ 155. $\frac{1}{156}$ 156. $\frac{1}{157}$ 157. $\frac{1}{158}$ 158. $\frac{1}{159}$ 159. $\frac{1}{160}$ 160. $\frac{1}{161}$ 161. $\frac{1}{162}$ 162. $\frac{1}{163}$ 163. $\frac{1}{164}$ 164. $\frac{1}{165}$ 165. $\frac{1}{166}$ 166. $\frac{1}{167}$ 167. $\frac{1}{168}$ 168. $\frac{1}{169}$ 169. $\frac{1}{170}$ 170. $\frac{1}{171}$ 171. $\frac{1}{172}$ 172. $\frac{1}{173}$ 173. $\frac{1}{174}$ 174. $\frac{1}{175}$ 175. $\frac{1}{176}$ 176. $\frac{1}{177}$ 177. $\frac{1}{178}$ 178. $\frac{1}{179}$ 179. $\frac{1}{180}$ 180. $\frac{1}{181}$ 181. $\frac{1}{182}$ 182. $\frac{1}{183}$ 183. $\frac{1}{184}$ 184. $\frac{1}{185}$ 185. $\frac{1}{186}$ 186. $\frac{1}{187}$ 187. $\frac{1}{188}$ 188. $\frac{1}{189}$ 189. $\frac{1}{190}$ 190. $\frac{1}{191}$ 191. $\frac{1}{192}$ 192. $\frac{1}{193}$ 193. $\frac{1}{194}$ 194. $\frac{1}{195}$ 195. $\frac{1}{196}$ 196. $\frac{1}{197}$ 197. $\frac{1}{198}$ 198. $\frac{1}{199}$ 199. $\frac{1}{200}$ 200. $\frac{1}{201}$ 201. $\frac{1}{202}$ 202. $\frac{1}{203}$ 203. $\frac{1}{204}$ 204. $\frac{1}{205}$ 205. $\frac{1}{206}$ 206. $\frac{1}{207}$ 207. $\frac{1}{208}$ 208. $\frac{1}{209}$ 209. $\frac{1}{210}$ 210. $\frac{1}{211}$ 211. $\frac{1}{212}$ 212. $\frac{1}{213}$ 213. $\frac{1}{214}$ 214. $\frac{1}{215}$ 215. $\frac{1}{216}$ 216. $\frac{1}{217}$ 217. $\frac{1}{218}$ 218. $\frac{1}{219}$ 219. $\frac{1}{220}$ 220. $\frac{1}{221}$ 221. $\frac{1}{222}$ 222. $\frac{1}{223}$ 223. $\frac{1}{224}$ 224. $\frac{1}{225}$ 225. $\frac{1}{226}$ 226. $\frac{1}{227}$ 227. $\frac{1}{228}$ 228. $\frac{1}{229}$ 229. $\frac{1}{230}$ 230. $\frac{1}{231}$ 231. $\frac{1}{232}$ 232. $\frac{1}{233}$ 233. $\frac{1}{234}$ 234. $\frac{1}{235}$ 235. $\frac{1}{236}$ 236. $\frac{1}{237}$ 237. $\frac{1}{238}$ 238. $\frac{1}{239}$ 239. $\frac{1}{240}$ 240.

()

1. *Staphylococcus aureus* 2. *Staphylococcus epidermidis* 3. *Staphylococcus saprophyticus* 4. *Staphylococcus sciuri* 5. *Staphylococcus carnosus* 6. *Staphylococcus* sp.

1. The first group of variables is the set of variables that are used to describe the characteristics of the firm. These variables are: size, age, industry, and location. Size is measured by the number of employees, age by the year of establishment, industry by the two-digit SIC code, and location by the state of the firm's headquarters.

14 15 16

1. *Chlorophyll a* (Chl *a*)

1

1 1 1

1. *Staphylococcus aureus* (100%)

1990

1. *Journal of the American Medical Association*, 1997; 277: 1033-1038.

1. *Phragmites* (common)

1. *Chlorophyll a* and *Chlorophyll b* were determined by the method of Lichtenthaler and Whistler (1973).

[illegible]

Table 1. *Estimated and observed values of the parameters of the model for the 1997-1998 season*

$\Gamma^{\text{eff}} = \Gamma$

Journal of Management Education 30(6)

Au cours de l'exercice clos le 31 MAI 2025,

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 640 286.94 €, contre 692 265.81 €, pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'est élevé à 4.02 €, contre 49.16 € pour l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation sont élevés à 640 290.96 €, contre 692 314.97 €, pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'est élevés à 237 706.16 €, contre 248 801.47 €, pour l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales s'est élevé à 57 998.35 €, contre 76 893.33 €, pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 638 775.53 €, contre 689 157.19 €, pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 1 515.43 €, contre 3 155.80 €, pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts, tenant compte d'un résultat financier de 214.80 €

Après prise en compte :

- D'un impôt sur les sociétés de : 0.00 €
- Charges exceptionnelles de : 114.87 €

Le résultat de l'exercice clos le 31 MAI 2024 se solde par 1 185.76 €, contre (26 291.87) €, pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et d'affecter le résultat net comptable de l'exercice s'élevant à 1 185.76 € en totalité au compte « *report à nouveau* » du bilan, lequel s'élèverait ainsi à 138 496.26 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 178 496.26 €.

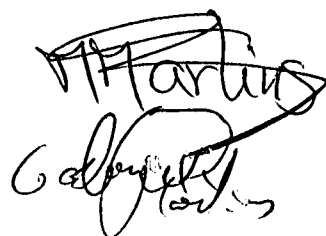
Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois exercices précédents.

Dépenses et charges non déductibles fiscalement

Aucune dépense ni charge non déductible fiscalement, telles que visées à l'article 39.4 du Code général des impôts, n'a été engagée au cours de l'exercice, de même qu'aucune réintégration de frais généraux visés à l'article 39-4 dudit code n'a été opérée.

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous remercions de bien vouloir les approuver, comme nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

LA GERANTE





SARL A PORTUGUESA

**BILAN
ANNEXES
LIASSE FISCALE**

DOSSIER

SARL A PORTUGUESA

**84 AV MAURICE BERTAUX
78500 SARTROUVILLE**

**EXERCICE SOCIAL
Du 01 Juin 2024 au 31 Mai 2025**

Reçu conforme à l'original

"pour copie certifiée conforme"

Miriana Martins

Pour copie certifiée conforme
Colin Martins

1. The first part of the report discusses the general situation of the company and the results of the audit.

2. The second part of the report discusses the specific findings of the audit and the recommendations for improvement.


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

 Liberté
Égalité
Fraternité

 Formulaire à déposer
en double exemplaire

N° 2065-SD

2025

cerfa

N° 11084*26

 Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/06/2024	et clos le	31/05/2025	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				☒
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société :			Adresse du siège social :	
SARL PANDEIRADA MIRIANA			A PORTUGUESA SARTROUVILLE	
SIRET	7	5	2	6
	2	6	2	7
	7	7	9	4
	0	0	0	1
	5	Mél :		
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :	
84 AVENUE MAURICE BERTEAUX 78500 SARTROUVILLE				
RÉGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :				
SIRET				
B ACTIVITÉ				
Activités exercées	BOULANGERIE PATISserie			Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		
Bénéfice imposable à 15 %		0		
Bénéfice imposable à 15 %		0		
2. Plus-values		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Autres dispositifs
France ruralités revitalisation FRR, 44 quinquies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale art. 44 quinquies
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (Indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)				
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %				
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Si oui, Indication du logiciel utilisé		
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr				
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .				
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :		
Tél :		Tél :		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Identité du déclarant :		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Date : Lieu :		
Examen de conformité fiscale (ECF)		Qualité et nom du signataire : Madame PANDEIRADA MIRIANA GERANTE		
Prestataire :		Signature :		

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

2025
Cochez la case si néant ☐

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)		

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
				5	6	7	8

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %

		0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONTS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

cerfa

N° 15949 * 07

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A PORTUGUESA SARTROUVILLE		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		84 AVENUE MAURICE BERTEAUX		78500 SARTROUVILLE			
SIRET		7 5 2 6 2 7 7 9 4 0 0 0 1 5					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
				Exercice N clos le			
				31 05 2025			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2			
				Net 3			
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 200	AG	100	1 100
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
		Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	28 249	AQ	27 138	1 111
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	44 637	AS	39 225	5 412
		Autres immobilisations corporelles	AT	106 626	AU	86 619	20 007
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
Autres titres immobilisés	BD		BE				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH		BI			
	TOTAL (III)	BJ	180 711	BK	153 081	27 630	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	42 882	BM	42 882	
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY		
		Autres créances (3)	BZ	13 557	CA	13 557	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	1 019	CE	1 019	
DIVERS	Disponibilités	CF	169 320	CG	169 320		
	Charges constatées d'avances (3) *	CH		CI			
COMPTES DE REGULARISATION	TOTAL (III)	CJ	226 778	CK	226 778		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	407 489	1A	153 081	254 408	
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A PORTUGUESA SARTROUVILLE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :40...000...)			DA	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence EK	)	DC
	Réserve légale (3)			DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	)	DF
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ	DG
	Report à nouveau			DH	137 311
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 186
	Subventions d'investissement			DJ	
Provisions réglementées *			DK		
TOTAL (I)			DL	178 496	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs EI	)	DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	31 600
	Dettes fiscales et sociales			DY	36 865
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	75 911	
Écart de conversion passif *			ED		
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	254 408	
RENOUVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			- Écart de réévaluation libre	1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

1. The first part of the document is a list of names and titles, including "The Hon. Mr. Justice" and "The Hon. Mr. Justice".

2. The second part of the document is a list of names and titles, including "The Hon. Mr. Justice" and "The Hon. Mr. Justice".

3. The third part of the document is a list of names and titles, including "The Hon. Mr. Justice" and "The Hon. Mr. Justice".

4. The fourth part of the document is a list of names and titles, including "The Hon. Mr. Justice" and "The Hon. Mr. Justice".

5. The fifth part of the document is a list of names and titles, including "The Hon. Mr. Justice" and "The Hon. Mr. Justice".

6. The sixth part of the document is a list of names and titles, including "The Hon. Mr. Justice" and "The Hon. Mr. Justice".

7. The seventh part of the document is a list of names and titles, including "The Hon. Mr. Justice" and "The Hon. Mr. Justice".

8. The eighth part of the document is a list of names and titles, including "The Hon. Mr. Justice" and "The Hon. Mr. Justice".

9. The ninth part of the document is a list of names and titles, including "The Hon. Mr. Justice" and "The Hon. Mr. Justice".

10. The tenth part of the document is a list of names and titles, including "The Hon. Mr. Justice" and "The Hon. Mr. Justice".

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A PORTUGUESA SARTROUVILLE				Néant ☐ *	
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue						
	{ Biens *	FD	640 287	FE		FF	640 287
	Services *	FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	640 287	FK		FL	640 287
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	4
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	640 291
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	33 731
	Variation de stocks (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	178 536
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV	726
	Autres achats et charges externes (3) (6b/s) *					FW	106 034
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	4 606
	Salaires et traitements *					FY	237 706
	Charges sociales (10)					FZ	57 998
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements * (14)		GA	4 650
				- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)					GE	14 789
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 515
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	215
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)					GU	215
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(215)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 301

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A PORTUGUESA SARTROUVILLE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	115
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	115
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(115)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	640 291
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	639 105
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	1 186
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	8 512
		- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX	
	(6 ter) Dont	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI) *		RC	
		- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI) *		RD	
	(9) Dont transfert de charges			A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			()	
	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS			A5	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			Facultatives A6	Obligatoires A9	
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS		
			dont cotisations facultatives Madelin A7		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100
101
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
128
129
130
131
132
133
134
135
136
137
138
139
140
141
142
143
144
145
146
147
148
149
150
151
152
153
154
155
156
157
158
159
160
161
162
163
164
165
166
167
168
169
170
171
172
173
174
175
176
177
178
179
180
181
182
183
184
185
186
187
188
189
190
191
192
193
194
195
196
197
198
199
200
201
202
203
204
205
206
207
208
209
210
211
212
213
214
215
216
217
218
219
220
221
222
223
224
225
226
227
228
229
230
231
232
233
234
235
236
237
238
239
240
241
242
243
244
245
246
247
248
249
250
251
252
253
254
255
256
257
258
259
260
261
262
263
264
265
266
267
268
269
270
271
272
273
274
275
276
277
278
279
280
281
282
283
284
285
286
287
288
289
290
291
292
293
294
295
296
297
298
299
300
301
302
303
304
305
306
307
308
309
310
311
312
313
314
315
316
317
318
319
320
321
322
323
324
325
326
327
328
329
330
331
332
333
334
335
336
337
338
339
340
341
342
343
344
345
346
347
348
349
350
351
352
353
354
355
356
357
358
359
360
361
362
363
364
365
366
367
368
369
370
371
372
373
374
375
376
377
378
379
380
381
382
383
384
385
386
387
388
389
390
391
392
393
394
395
396
397
398
399
400
401
402
403
404
405
406
407
408
409
410
411
412
413
414
415
416
417
418
419
420
421
422
423
424
425
426
427
428
429
430
431
432
433
434
435
436
437
438
439
440
441
442
443
444
445
446
447
448
449
450
451
452
453
454
455
456
457
458
459
460
461
462
463
464
465
466
467
468
469
470
471
472
473
474
475
476
477
478
479
480
481
482
483
484
485
486
487
488
489
490
491
492
493
494
495
496
497
498
499
500
501
502
503
504
505
506
507
508
509
510
511
512
513
514
515
516
517
518
519
520
521
522
523
524
525
526
527
528
529
530
531
532
533
534
535
536
537
538
539
540
541
542
543
544
545
546
547
548
549
550
551
552
553
554
555
556
557
558
559
560
561
562
563
564
565
566
567
568
569
570
571
572
573
574
575
576
577
578
579
580
581
582
583
584
585
586
587
588
589
590
591
592
593
594
595
596
597
598
599
600
601
602
603
604
605
606
607
608
609
610
611
612
613
614
615
616
617
618
619
620
621
622
623
624
625
626
627
628
629
630
631
632
633
634
635
636
637
638
639
640
641
642
643
644
645
646
647
648
649
650
651
652
653
654
655
656
657
658
659
660
661
662
663
664
665
666
667
668
669
670
671
672
673
674
675
676
677
678
679
680
681
682
683
684
685
686
687
688
689
690
691
692
693
694
695
696
697
698
699
700
701
702
703
704
705
706
707
708
709
710
711
712
713
714
715
716
717
718
719
720
721
722
723
724
725
726
727
728
729
730
731
732
733
734
735
736
737
738
739
740
741
742
743
744
745
746
747
748
749
750
751
752
753
754
755
756
757
758
759
760
761
762
763
764
765
766
767
768
769
770
771
772
773
774
775
776
777
778
779
780
781
782
783
784
785
786
787
788
789
790
791
792
793
794
795
796
797
798
799
800
801
802
803
804
805
806
807
808
809
810
811
812
813
814
815
816
817
818
819
820
821
822
823
824
825
826
827
828
829
830
831
832
833
834
835
836
837
838
839
840
84

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A PORTUGUESA SARTROUVILLE		Néant ☐ *	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
		1	2	3	4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI
	Constructions	Sur sol propre (dont composants L9)	KJ	KK	KL
		Sur sol d'autrui (dont composants M1)	KM	KN	KO
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Installations gales, agencements, aménagements des constructions (dont composants M2)	KP	28 249	KQ
		Installations techniques, matériel et outillage industriels (dont composants M3)	KS	44 637	KT
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	KW	KX
		Matériel de transport *	KY	KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	90 565	LC
		Emballages récupérables et divers *	LE	LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH	LI	LJ	
	Avances et acomptes	LK	LL	LM	
	TOTAL III	LN	163 450	LO	LP
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G	8M	8T
		Autres participations	8U	8V	8W
		Autres titres immobilisés	1P	1R	1S
Prêts et autres immobilisations financières		1T	1U	1V	
TOTAL IV		LQ	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	163 450	ØH	ØJ
TOTAL III		LN	163 450	LO	LP
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	163 450	ØH	ØJ
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
		Par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS	MG	MH
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	MK
	Autres immo. corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers	IU	MM	MN
		Matériel de transport	IV	MP	MQ
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	
	Avances et acomptes	NC	ND	NE	
	TOTAL III	IY	NG	NH	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7
		Autres participations	ØØ	ØX	ØY
		Autres titres immobilisés	I1	2B	2C
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	
TOTAL IV		I3	NJ	NK	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



5 bis

**TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		SARL A PORTUGUESA SARTROUVILLE						Néant ☐	
Exercice N clos le		3	1	0	5	2	0	2	5
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5] ⁽⁵⁾		
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾			
				Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾				
								①	②
1	Concessions, brevets et droits similaires								
2	Fonds commercial								
3	Terrains								
4	Constructions								
5	Installations techniques mat. et out. Industriels								
6	Autres immobilisations corporelles								
7	Immobilisations en cours								
8	Participations								
9	Autres titres immobilisés								
10	TOTAUX								

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	_____	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	_____	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	_____	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A PORTUGUESA SARTROUVILLE						Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF	100	PG		PH	100
TOTAL I		RK		RM	100	RN		RO	100
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions		PV	26 680	PW	457	PX		PY	27 138
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	37 033	QA	2 191	QB		QC	39 225
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI	535	QJ		QK	535
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	84 718	QM	1 366	QN		QO	86 084
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	148 431	QV	4 550	QW		QX	152 981
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	148 431	ØP	4 650	ØQ		ØR	153 081
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
Inst. gales, agenc., aménagements divers		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immob. corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO	
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)		
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaier						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Date	Description	Amount	Balance
1890			
Jan 1	Balance forward	100.00	100.00
Jan 15	Received from A. B.	50.00	150.00
Jan 20	Paid to C. D.	25.00	125.00
Feb 1	Received from E. F.	75.00	200.00
Feb 10	Paid to G. H.	30.00	170.00
Feb 25	Received from I. J.	40.00	210.00
Mar 1	Paid to K. L.	15.00	195.00
Mar 15	Received from M. N.	60.00	255.00
Mar 20	Paid to O. P.	20.00	235.00
Apr 1	Received from Q. R.	80.00	315.00
Apr 10	Paid to S. T.	45.00	270.00
Apr 25	Received from U. V.	55.00	325.00
May 1	Paid to W. X.	35.00	290.00
May 15	Received from Y. Z.	65.00	355.00
May 20	Paid to A. B.	25.00	330.00
Jun 1	Received from C. D.	70.00	400.00
Jun 10	Paid to E. F.	40.00	360.00
Jun 25	Received from G. H.	50.00	410.00
Jul 1	Paid to I. J.	30.00	380.00
Jul 15	Received from K. L.	60.00	440.00
Jul 20	Paid to M. N.	20.00	420.00
Aug 1	Received from O. P.	80.00	500.00
Aug 10	Paid to Q. R.	45.00	455.00
Aug 25	Received from S. T.	55.00	510.00
Sep 1	Paid to U. V.	35.00	475.00
Sep 15	Received from W. X.	65.00	540.00
Sep 20	Paid to Y. Z.	25.00	515.00
Oct 1	Received from A. B.	70.00	585.00
Oct 10	Paid to C. D.	40.00	545.00
Oct 25	Received from E. F.	50.00	595.00
Nov 1	Paid to G. H.	30.00	565.00
Nov 15	Received from I. J.	60.00	625.00
Nov 20	Paid to K. L.	20.00	605.00
Dec 1	Received from M. N.	80.00	685.00
Dec 10	Paid to O. P.	45.00	640.00
Dec 25	Received from Q. R.	55.00	695.00
Total			695.00

⑦

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A PORTUGUESA SARTROUVILLE		Néant ☐ *		
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participations	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧ **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A PORTUGUESA SARTROUVILLE				Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT	À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN		
				1	2	3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie*	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*	UO					
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	3 354	3 354				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	10 203	10 203			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR						
	Charges constatées d'avance	VS						
	TOTAUX		VT	13 557	VU	13 557	VV	
	RENOIS	(1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans	
				1	2	3	4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG						
	à plus d'1 an à l'origine	VH						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	31 600	31 600				
Personnel et comptes rattachés		8C	18 460	18 460				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	9 779	9 779				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	7 994	7 994				
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	632	632				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	7 446	7 446				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX		VY	75 911	VZ	75 911			
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK						
	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A PORTUGUESA SARTROUVILLE		Néant ☐		Exercice N clos le		
						3 1 0 5 2 5		
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 1 186		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI) *		RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre II)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)					XY		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 208 B du CGI		L7	
	Moins-values nettes à long terme			- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)		I8		
			- Imposées au taux de 0 %		I8			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme		ZN			
			- Plus-values soumises au régime des fusions		WN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					WO			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3ème et 212 du CGI)	SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	45	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3			
II. DÉDUCTIONS				TOTAL I		WR 1 231		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *						WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre II)						WT		
Régime d'imposition particulière et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- Imposées aux taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)		WU		
				- Imposées au taux de 0 %		WV		
				- Imposées au taux de 19 %		WH		
				- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WP		
				- Imputées sur les déficits antérieurs		WW		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					XB		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					I6		
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts			Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					XA		
	Dédution au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *					ZX		
Majoration d'amortissement *					ZY			
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	France Ruralités Revitalisation (FRR) (44 quindecies A) *	HT	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF
		ZFU - TE (art. 44 octies A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies) *	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies) *	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) *	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies) *	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) *	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH	XG 1 231	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD		
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL					
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		XH 1 231		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				Bénéfice (II moins I)		XI		
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				Déficit (II moins I)		XJ		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						ZL		
RÉSULTAT FISCAL				BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XL		
						XN XO		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

2058A-SD

EXTENSION 1

RÉINTEGRATIONS DIVERSES

Libellé

Montant

AMENDES NON DEDUCTIBLES

45



DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

2058A-SD

EXTENSION 2

DÉDUCTIONS DIVERSES

[illegible]

⑩

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS
NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. PORTUGUESA SARTROUVILLE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	55 554
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	1 231
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	54 323
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	54 323
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° b/s al. 1° ZT					
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)					
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° b/s al. 2 du CGI *		ZV	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Provisions pour risques et charges *			ZW		
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
	YN		YO		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		↓		↓	
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :		ligne WI		ligne WU	
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice		
L1					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

1. The first part of the document is a letter from the author to the reader, explaining the purpose of the study and the methods used. The author states that the study is a preliminary investigation into the effects of a new drug on the treatment of a certain disease. The methods used are described in detail, including the selection of subjects, the dosage of the drug, and the duration of the study.

2. The second part of the document is a table showing the results of the study. The table is organized into columns representing different groups of subjects and rows representing different time points. The data shows that the new drug has a significant effect on the treatment of the disease, with a higher percentage of subjects in the treatment group showing improvement compared to the control group.

3. The third part of the document is a discussion of the results. The author discusses the implications of the findings, noting that the results suggest that the new drug may be a promising treatment for the disease. However, the author also notes that the study is preliminary and that further research is needed to confirm the findings.

4. The fourth part of the document is a conclusion. The author concludes that the study has provided valuable information about the effects of the new drug on the treatment of the disease. The author also notes that the study has limitations and that further research is needed to fully understand the drug's effects.

5. The fifth part of the document is a list of references. The references include books, articles, and other sources that the author has consulted in the course of the study.

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A PORTUGUESA SARTROUVILLE											
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	163 602	AFFECTATIONS	- Réserves légales	ZB	Néant ☐						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(26 292)		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF	137 311		Report à nouveau	ZG	137 311						
										(N.B : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZH	137 311
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
Exercice N :													
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7			) YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier												
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YR											
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT											
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8			) XQ		35 097		
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU											
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS										8 347	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage	YV											
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES			) ST		62 590		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										ZJ	106 034	
	- CFE et CVAE	YW										1 307	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques				ZS			) 9Z		3 299		
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD										YX	4 606	
TVA	- Montant de la TVA collectée	YY										64 848	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ										35 757	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2024)*	ØB										240 864	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS											
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK										%	
	- Numéro de centre agréé *	XP									- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice *	RG											
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI *	RH											
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale		JH		n° SIRET de la société mère du groupe		JJ						
	Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2058:												

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

1000

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **A PORTUGUESA SARTROUVILLE** Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
I - IMMOBILISATIONS *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
7		8	9	19%	15% ou 12,80%	0%	11
I - IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)						
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)		(A)	(B) avec une ventilation par taux		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

1. The first part of the paper is devoted to a general discussion of the problem of the existence of solutions of the system of equations (1) and (2).

2. In the second part, we consider the case where the functions f and g are linear in the unknown functions u and v .

3. In the third part, we consider the case where the functions f and g are nonlinear in the unknown functions u and v .

4. In the fourth part, we consider the case where the functions f and g are linear in the unknown functions u and v , but the coefficients are nonlinear.

5. In the fifth part, we consider the case where the functions f and g are nonlinear in the unknown functions u and v , but the coefficients are linear.

6. In the sixth part, we consider the case where the functions f and g are linear in the unknown functions u and v , but the coefficients are nonlinear and the domain is unbounded.

7. In the seventh part, we consider the case where the functions f and g are nonlinear in the unknown functions u and v , but the coefficients are linear and the domain is unbounded.

8. In the eighth part, we consider the case where the functions f and g are linear in the unknown functions u and v , but the coefficients are nonlinear and the domain is unbounded.

9. In the ninth part, we consider the case where the functions f and g are nonlinear in the unknown functions u and v , but the coefficients are linear and the domain is unbounded.

10. In the tenth part, we consider the case where the functions f and g are linear in the unknown functions u and v , but the coefficients are nonlinear and the domain is unbounded.

11. In the eleventh part, we consider the case where the functions f and g are nonlinear in the unknown functions u and v , but the coefficients are linear and the domain is unbounded.

12. In the twelfth part, we consider the case where the functions f and g are linear in the unknown functions u and v , but the coefficients are nonlinear and the domain is unbounded.

13. In the thirteenth part, we consider the case where the functions f and g are nonlinear in the unknown functions u and v , but the coefficients are linear and the domain is unbounded.

14. In the fourteenth part, we consider the case where the functions f and g are linear in the unknown functions u and v , but the coefficients are nonlinear and the domain is unbounded.

15. In the fifteenth part, we consider the case where the functions f and g are nonlinear in the unknown functions u and v , but the coefficients are linear and the domain is unbounded.

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

THEORY

The first part of the theory is the definition of the function $f(x)$ which is the solution of the differential equation $y'' + p(x)y' + q(x)y = r(x)$ with the boundary conditions $y(a) = \alpha$ and $y(b) = \beta$. The function $f(x)$ is the unique solution of this problem.

The second part of the theory is the definition of the function $g(x)$ which is the solution of the differential equation $y'' + p(x)y' + q(x)y = r(x)$ with the boundary conditions $y(a) = \alpha$ and $y(b) = \beta$. The function $g(x)$ is the unique solution of this problem.

The third part of the theory is the definition of the function $h(x)$ which is the solution of the differential equation $y'' + p(x)y' + q(x)y = r(x)$ with the boundary conditions $y(a) = \alpha$ and $y(b) = \beta$. The function $h(x)$ is the unique solution of this problem.

The fourth part of the theory is the definition of the function $i(x)$ which is the solution of the differential equation $y'' + p(x)y' + q(x)y = r(x)$ with the boundary conditions $y(a) = \alpha$ and $y(b) = \beta$. The function $i(x)$ is the unique solution of this problem.

Désignation de l'entreprise	A PORTUGUESA SARTROUVILLE		Néant ☐
① Entreprises soumises à l'IS	Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou de 12,8 % ②		
② Entreprises soumises à l'IR	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ①		
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ②		

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 - 4 - 5)
	À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for ensuring the integrity and transparency of the financial system. The document also highlights the need for regular audits and reviews to identify any potential issues or discrepancies.

In addition, the document outlines the various methods used to collect and analyze data. It describes the process of gathering information from different sources and how it is then processed to generate meaningful insights. The document also discusses the challenges associated with data collection and analysis, such as ensuring the accuracy and reliability of the data.

The document further explores the role of technology in improving data collection and analysis. It discusses how various tools and software can be used to streamline the process and reduce the risk of errors. The document also highlights the importance of training and education in ensuring that the staff responsible for data collection and analysis are equipped with the necessary skills and knowledge.

Finally, the document concludes by emphasizing the importance of ongoing monitoring and evaluation. It states that the effectiveness of the data collection and analysis process must be regularly assessed to ensure that it remains relevant and effective. The document also suggests that the findings of the evaluation should be used to inform future improvements and changes to the process.

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

DGFIP N° 2059-D-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code
général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A PORTUGUESA SARTROUVILLE				Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
			Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (lignes 1 et 2)	3						
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} alinéas de l'article 39-1-5^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve			Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
①	②	Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	③			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(16)

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A PORTUGUESA SARTROUVILLE		Exercice ouvert le 01/06/2024 et clos le 31/05/2025		Néant ☐ *	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS				Données en nombre de mois 12	
Effectif moyen du personnel * :					
- Dont apprentis				YP	
- Dont handicapés				YF	
Effectif affectés à l'activité artisanale				YG	
				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	640 287
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	640 287
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	4
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	4
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				ON	212 267
Variation négative des stocks				OQ	726
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances				OR	62 425
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	14 789
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	290 206
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	350 084
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.				SA	350 084
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA.					
vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	640 287
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				EY	
Période de référence				HX	
Date de cessation					

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2025

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1/2 (1)

Néant ☐

Exercice clos le **3 1 0 5 2 0 2 5** N° SIRET **7 5 2 6 2 7 7 9 4 0 0 0 1 5**

Dénomination de l'entreprise **A PORTUGUESA SARTROUVILLE**

Adresse (voie) **84 AVENUE MAURICE BERTEAUX**

Code postal **7 8 5 0 0** Ville **SARTROUVILLE**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	100
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5		TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	100.00

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **MME** Nom de famille **PANDEIRADA** Prénom(s) **CRISTIANA**

Nom d'usage % de détention **48.00** Nb de parts ou actions **48**

Naissance : Date **05/08/1972** N° Département **87000** Commune **LIMOGES** Pays **FR**

Adresse : N° **126** Voie **BOULEVARD DE BEZONS**

Code postal **78500** Commune **SARTROUVILLE** Pays **FR**

Titre (2) **MME** Nom de famille **MARTINS** Prénom(s) **MIRIANA**

Nom d'usage % de détention **26.00** Nb de parts ou actions **26**

Naissance : Date **13/07/1995** N° Département **99** Commune **CASCAIS** Pays **PT**

Adresse : N° **126** Voie **BOULEVARD DE BEZONS**

Code postal **78500** Commune **SARTROUVILLE** Pays **FR**

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

2059F

EXTENSION 2

2
2

CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date Code postal Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date Code postal Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date Code postal Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date Code postal Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date Code postal Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date Code postal Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

The first of these is the fact that the

 government has been unable to

 maintain a stable currency.

 This has led to a loss of confidence

 in the government and a

 consequent loss of support.

 The second is the fact that the

 government has been unable to

 maintain a stable economy.

 This has led to a loss of confidence

 in the government and a

 consequent loss of support.

 The third is the fact that the

 government has been unable to

 maintain a stable society.

 This has led to a loss of confidence

 in the government and a

 consequent loss of support.

 The fourth is the fact that the

 government has been unable to

 maintain a stable government.

 This has led to a loss of confidence

 in the government and a

 consequent loss of support.

 The fifth is the fact that the

 government has been unable to

 maintain a stable country.

 This has led to a loss of confidence

 in the government and a

 consequent loss of support.

 The sixth is the fact that the

 government has been unable to

 maintain a stable world.

 This has led to a loss of confidence

 in the government and a

 consequent loss of support.

 The seventh is the fact that the

 government has been unable to

 maintain a stable universe.

 This has led to a loss of confidence

 in the government and a

 consequent loss of support.

 The eighth is the fact that the

 government has been unable to

 maintain a stable everything.

 This has led to a loss of confidence

 in the government and a

 consequent loss of support.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2025

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art.38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le	3 1 0 5 2 0 2 5	N° SIRET	7 5 2 6 2 7 7 9 4 0 0 0 1 5
Dénomination de l'entreprise	A PORTUGUESA SARTROUVILLE		
Adresse (voie)	84 AVENUE MAURICE BERTEAUX		
Code postal	7 8 5 0 0	Ville	SARTROUVILLE
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : P5			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

DONNÉES D'IDENTIFICATION

F-IDENTIF

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Numéro SIREN / IDSP	752627794
Désignation du déclarant :	A. PORTUGUESA SARTROUVILLE 84 AVENUE MAURICE BERTEAUX 78500 SARTROUVILLE
Code activité NAF	1071C
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	IS1
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

Désignation du conseil	☒ Pas de conseil	
	☐ Comptable	
	☐ Cabinet Conseil	
	☐ Expert - Comptable	

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RN
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/06/2024
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/05/2025
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêt provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/05/2024
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

D. MONNAIE

Code monnaie	EUR
--------------	-----



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1330-CVAE-SD

n° C.E.R.F.A - 14030*13

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES
Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

(Articles 1586 ter à 1586 nonies du code général des impôts)

Dénomination
Adresse
Code postal
Ville

SARL A PORTUGUESA SARTROUVILLE					
84 AVENUE MAURICE BERTEAUX					
7	8	5	0	0	
SARTROUVILLE					

LA DECLARATION N° 1330-CVAE-SD DOIT IMPERATIVEMENT FAIRE L'OBJET D'UN DEPOT DEMATERIALISE
Vous trouverez toutes les informations utiles sur www.impots.gouv.fr / Rubrique PROFESSIONNELS

SIRET	7	5	2	6	2	7	7	9	4	0	0	0	1	5							
Période référence	0	1	/	0	6	/	2	0	2	4		3	1	/	0	5	/	2	0	2	5
Date de cessation			/			/															

I. CAS SPECIFIQUE DES ENTREPRISES MONO-ETABLISSEMENT

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 quinquies du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique au sens de la CFE et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées, sauf exclusions mentionnées dans la notice, comme mono-établissement.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée	A2	350 084	case JU du 2035-E-SD, case 117 du 2033-E-SD, case SA du 2059-E-SD ou case D12 du 2072-E-SD
----------------	----	---------	---

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

Chiffre d'affaire de référence	A3	640 287	à reporter case A1 de la 1329-DEF-SD
--------------------------------	----	---------	--------------------------------------

Chiffre d'affaires de référence groupe	B6		à reporter case A3 de la 1329-DEF-SD
--	----	--	--------------------------------------

A SARTROUVILLE	SIGNATURE MME PANDEIRADA MIRI GERANTE
DATE	

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

1910

1910

1910

1910

1910

1910

1910

1910

1910

1910

1910

1910

1910

1910

1910

1910

1910

1910

1910

1

1

1

1

1

1

1

1

1

B. Liste des lieux d'exercice des salariés employés plus de trois mois hors de l'entreprise (1)

[illegible]

(1) Salariés sur des chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise, etc..
(2) Les codes INSEE sont disponibles sur le site www.insee.fr.

SARL A PORTUGUESA - SARTROUVILLE

BILAN - Actif 2024/2025

Actif Immobilisé

207000	Fonds de Commerce
205100	Site Interbnet
213500	A.A.INSTALLATIONS
21351	A.A.I. "Portugal"
218400	MOBILIER
215100	Matériel outillage
218200	Matériel Transport
218410	Mobilier "Portugal"

275100 Dépôt et caution versés

Actif Circulant

Stocks

310000	Stocks Matières Premières
330000	Travaux en cours
370000	Stocks Marchandises

Créances

409100	Acompte FOURNISSEURS
421000	salaires
437200	Mutuelle exeria
44400	Impots sue benefices
445620	TVA sur Immobilisations
445600	TVA déductible
445670	Crédit de TVA à reporter
445710	TVA colectée
445860	Taxe sur facture n°parv

Disponibilités

512100	BANQUE
530000	Caisse
503100	Valeurs placementnt
486100	Charges Constatées Avance

TOTAL

407 488,92

153 081,42

254 407,50

0,00

BILAN - Passif 2024/2025

Capitaux Propres

101000	Capital
106100	Réserve Légale
106800	Autres réserves
119000	Report à nouveau (débitEUR)
129000	Résultat de l'exercice

Dettes

512100	BANQUE
401000	Fournisseurs
408100	Factures Fournisseurs NP

421000 Salaires

431000	URSSAF
437200	MUTUELLE

437300 GROUPE AG2R

428600 Charges a payer

438600 Etats C.A.P

444000 Etats I S

442100 Retenue a la source

445511 TVA à décaisser

445710 TVA collectée

448600 Etat - Charges à Payer

455100 Comptes courants

486000 Créiteur divers

TOTAL

254 409,50

0,00

net

N-1

40 000,00

0,00

0,00

137 310,50

1 185,76

0,00

0,00

31 600,01

0,00

18 460,09

6 391,00

0,00

3 387,95

55,92

1 861,00

6 132,72

576,50

7 448,05

0,00

0,00

0,00

SARL A PORTUGUESA

SARTROUVILLE

COMPTE DE RESULTAT AU 31/05/2025

PRODUITS D'EXPLOITATION

Production vendue : SERVICES

		N	N-1
7011000 Ventes de produits 5,5%	59 867,58	640 286,94	114 571,53
7014000 Ventes de produits 10%	545 219,03		559 662,23
7015000 Ventes de produits 20%	35 200,33		18 032,05

Production stockée

740000 Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
740100 Autres Subventions	0,00		0,00
740200 Credit CICE	0,00		0,00

Autres Produits

758000 Produits divers de gestion	4,02	4,02	49,16
775000 Produits des cessions actif	0,00		0,00
791000 Transfert charges exploitation	0,00		0,00
778800 Produits exceptionnels	0,00		0,00

640 290,96	692 314,97
------------	------------

CHARGES D'EXPLOITATION

601001 Achats de boulangerie	20 715,19	28 593,90
601002 Achat pâtisserie	54 755,84	84 704,58
601200 Achat merchandise Portugal	95 246,98	83 624,96

Autres achats et Charges Externes

602600 Embalages	7 817,88	13 091,97
603100 VARIATION STOCK	725,66	-3 067,21
606120 GASOIL	1 674,75	923,37
606140 E D F	16 381,92	14 725,01
606150 EAU	1 420,43	1 946,60
616160 GAZ VISEO	355,89	571,08
606180 FOURNITURES BUREAU	1 901,46	1 026,11
606300 PRODUIT ENTRETIEN	1 773,40	1 350,09
606350 PETITS OUTILLAGES	5 383,29	1 591,79
606370 VETEMENTS DE TRAVAIL	482,32	352,43
606800 DECORATION GATEAUX	225,24	296,45
607001 ACHAT REVENT 5,5%	20 489,44	27 474,94
607002 ACHAT REVENT 20%	13 241,38	12 251,98
609100 REMISES ET RISTOURNES	0,00	0,00
612202 LEASING BMW	8 511,60	10 213,92
613100 LOCATIONS DIVERS	0,00	0,00
613130 LOCATION CAISSE-PREFILOC	8 936,67	2 442,54
613210 LOYER LOCAL	25 867,53	24 000,00
613220 LOCATION INGENICO-CB	42,79	1 021,50
613240 CONTRAT SAV JDC	0,00	132,78
613520 LOCAT MACHINE BPCE	250,00	325,00
614100 CHARGES LOCATIVES	0,00	0,00

615000 ENTRETIEN ET REPARATIONS	0,00	2 370,46
615010 ENTRETIEN VEHICULE	41,64	539,74
615030 ENTRETIEN MATERIEL	2 332,20	2 646,63
615040 DECORATION	0,00	38,37
615100 ENTRETIEN ET REPARATIONS	6 724,61	3 629,55
615200 DESINFECTISATION	31,62	439,20
616120 ACM IARD MULTIPRO	436,72	400,08
616130 ASSURANCE PREFILOC	378,48	110,39
616400 ASS MULTIRISQ PRO CIC	2 210,27	2 101,15
616500 ASSURANCE PORTABLE	44,97	179,88
616600 ASSURANCE AXA IARD SA	1 200,99	980,73
622600 HONORAIRES COMPTABLE	7 470,00	7 200,00
622610 HONORAIRES AVOCAT	834,00	2 831,25
622700 FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	42,79	360,00
623100 PUBLICITE	2 851,00	8 775,00
623800 POURBOIRS ET DONS	50,00	190,00
623400 CADEAUX	0,00	0,00
624100 TRANSPORT SUR ACHATS	753,55	2 119,67
625100 FRAIS DEPLACEMENT	0,00	3 195,78
625700 RESTAURANT	0,00	772,37
626100 FRAIS POSTAUX	73,88	108,31
626200 TELEPHONE	1 356,71	2 011,83
627000 SERVICES BANCAIRES	2 557,34	2 226,84
627100 COMMISSIONS CB	3 406,91	3 368,45
628200 ABONNEMENT TPE MOBILE	0,00	0,00
628210 ABONNEMENT AMAZON	29,10	64,02

Impôts, taxes et versements assimilés

	4 606,00	
631200 Taxe d'apprentissage	452,00	0,00
631300 Formation Continue	0,00	750,00
633800 Impôts et taxes divers	267,60	855,60
635110 C Foncière Entreprises	1 307,40	1 172,10
635120 Taxes foncières-LOCAL	2 512,00	1 239,50
635130 CVAE	67,00	130,00

Salaires et Traitements

	237 706,16	
641100 Salaires	240 864,33	253 065,19
641110 avantages en nature	-3 158,17	-4 546,10
641400 Ind Rupture conventionnelle	0,00	282,38
641912 Ind CHOMAGE PARTIEL	0,00	0,00
641901 CREDIT CICE	0,00	0,00
641902 Aide a Formation	0,00	0,00

Charges Sociales

	72 786,15	
645100 Cotisations URSSAF	42 762,86	45 724,70
645200 Cotisations MUTUELLE AXERIA	4 102,29	3 564,41
645300 Cotisations caisse RETRAITE	9 720,01	17 597,47
645330 Cotisations AG2R PREVOYANCE	0,00	4 367,66
645340 Cotisations PREV ALLIANZ	1 349,70	540,22
645350 Cotisations PREV IMPERIO	0,00	2 189,18
647500 Medicine Travail	0,00	2 860,00
647550 Pharmacie	63,49	49,69
651600 Droits d'auteur	527,44	406,02
651800 Abonnement EURO INFORMAT	592,00	372,00

651810 Abonnement HOMIRIS ALARME	588,36	606,17
651820 Abonnements FOOD MARKETING	13 080,00	0,00

Dotations d'Exploitation

681100 Dotations aux amortissements	4 649,96	4 649,96	3 676,98
681700 Dotations p/creances douteuses	0,00		0,00

Produits et Charges Financières

658000 Frais divers de gestion	0,82	330,49	
661000 Intérêts Bancaires	0,00		2,51
661800 Interets des autres dettes	214,80		0,00
671200 Amendes Non Deductibles	45,00		0,00
671250 Majorations déductibles	69,87		0,00
675000 Valeurs compt elem actifs cédés	0,00		0,00
678800 Charges exceptionnelles div	0,00		0,00
			29 447,67

Impôts sur les Bénéfices

695000 Impôts sur les sociétés	0,00	0,00	0,00
--------------------------------	------	------	------

639 105,20	718 606,84
------------	------------

TOTAL des PRODUITS

TOTAL des CHARGES

RESULTAT

640 290,96	692 314,97
639 105,20	718 606,84

1 185,76	-26 291,87
----------	------------

[illegible]

ANNEXE

REGLES GENERALES

METHODES COMPTABLES ET DEROGATIONS

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- ✓ Continuité de l'exploitation,
- ✓ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ✓ Indépendance des exercices.

L'ensemble de ces documents a pour objet de fournir une image fidèle du patrimoine, de la situation financière des résultats de l'entreprise.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les principes et méthodes d'évaluation ci-après décrits, ont été retenus par les divers postes des comptes annuels.

IMMOBILISATIONS

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

1000000000

1000000000

1000000000

1000000000

1000000000

1000000000

1000000000

L'amortissement a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens soit sur le mode linéaire, soit sur le mode dégressif.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle des biens.

Aucune charge financière n'a été incluse dans les immobilisations.

STOCKS et EN COURS

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition. Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provisions pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Aucune charge financière n'a été incluse dans les stocks.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères éventuelles ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours de change précédent la date de clôture de l'exercice. Les pertes latentes résultant de cette conversion ont entraîné la constitution d'une provision pour perte de change.

DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées à leur valeur normale.

ACHATS

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat mais ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

1. *Chlorophyll a* and *Chlorophyll b* were determined by the method of Arar and Collins (1971). The *Chlorophyll a* and *Chlorophyll b* contents were expressed as $\mu\text{g g}^{-1}$ of dry weight.

[illegible]

La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

DEVELOPPEMENT PARTICULIER

Conformément aux règlements CRC n° 2004-06 relatif aux immobilisations et 2002-10 relatif aux amortissements applicables, il a été analysé l'ensemble des immobilisations concernées, ainsi que les durées d'amortissements pratiqués. L'application des nouvelles règles issues du changement de réglementation n'a aucun impact sur les comptes annuels.

pour copie certifiée conforme
~~Virginie Martins~~

Pour copie certifiée conforme
Gabriel
Martins

